

2020-0307
2020-10-02

**CLODINAFOP-PROPARGYL SINON
MATIÈRE ACTIVE DE QUALITÉ TECHNIQUE**

SOLIDE
POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

PRINCIPE ACTIF:

Clodinafop-propargyl.....98,0 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



ATTENTION

POISON

N° D'HOMOLOGATION 30218
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 25 – 250 kg

Sinon USA Inc.
1080, Carol Lane, bureau 264
Lafayette (CA) 94549
ÉTATS-UNIS

Téléphone : 925-299-1418
Cellulaire : 925-788-1039

2020-0307
2020-10-02

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Respecter à la lettre toutes les mises en garde concernant la manipulation et l'utilisation des pesticides. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en travaillant.

Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale ni l'approvisionnement en eau.

-Équipement de protection :

Des vêtements de travail en coton épais ou en tissu synthétique (p. ex., une combinaison); un tablier en caoutchouc.

Des chaussures ou des bottes robustes; des gants résistant aux produits chimiques. Des lunettes à coques ou un écran facial. En cas de forte exposition, porter : un masque anti-poussières.

-Durant le travail :

Après une contamination, laver IMMÉDIATEMENT la peau avec de l'eau et du savon. Nettoyer les vêtements souillés. Changer les vêtements contaminés.

-Après le travail :

Se laver à fond (prendre une douche ou un bain, se laver les cheveux). Changer de vêtements. Nettoyer à fond l'équipement de protection. Nettoyer à fond l'équipement contaminé avec du savon ou une solution sodée.

2020-0307
2020-10-02

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés.
- TOXIQUE pour les organismes aquatiques

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit bien aéré, frais, sec et verrouillé. Expédier et entreposer à l'écart des semences et de la nourriture humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour toute autre information ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

***EN CAS D'URGENCE COMPRENANT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT OU UN
EMPOISONNEMENT APPELER 1-925-299-1418***